



16^e open d'échecs de Betton de parties rapides

Dimanche 23 juin 2024

Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Betton s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Le Betton Échecs Club organise le 16^e open d'échecs de Betton de parties rapides le dimanche 23 juin 2023 à la salle Anita Conti, 10 rue du Trégor. Cet open se déroule sous la forme de deux tournois homologués FIDE et FFE ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi ou aux licenciés sur place:

- **Principal** (homologation FIDE n°63232), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Jeunes** (homologation FFE n°63261), ouvert aux jeunes jusqu'à U16, de ELO FIDE rapide et lent strictement inférieur à 1600. Les jeunes jusqu'à U10 inclus peuvent participer à ce tournoi quelque soit leur ELO.

Article 2 : règles

L'annexe A.5 sur le jeu en cadence rapide s'applique pour les deux tournois.
Pour les deux tournois, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE telles qu'adoptées à l'Assemblée Générale 2022 de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte l'Elo rapide. Les appariements seront établis avec le logiciel *PAPI 3.3.7* de la FFE.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (*cf.* article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS et pourront être appariés à la ronde 1 pour 10h.

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en :

- 8 rondes de 15 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'espace Anita CONTI, 10 rue du Trégor à BETTON.

Le pointage a lieu de 9h00 à 9h30 (sur décision de l'arbitre, les arrivants après 9:30 sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde). À titre indicatif, les horaires des rondes sont 10h, 10h45, 11h30, 12h15; 14h, 14h45, 15h30, 16h15. La remise des prix aura lieu vers 17h30.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12:00 :

- sur le site <https://chessevent.echecs-bretagne.fr/> (à privilégier)
- par courrier électronique à bettonechecs@gmail.com

Sur décision de l'arbitre, les joueurs qui s'inscrivent sur place après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la 2^e ronde.

Pour le tournoi principal, les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et 6 € pour les jeunes (jusqu'à junior inclus).

Pour le tournoi jeunes, le montant de l'inscription est de 6 €.

Une licence B peut être prise sur place au tarif de 3 € pour un jeune et 10€ pour un adulte.

Les joueurs titrés (MI ou GMI) sont invités.

Article 6 : départages et prix

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre : **Buchholz tronqué, Cumulatif** et **Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

L'ensemble des prix s'élèvent au minimum à 70% des inscriptions recueillies.

Tournoi principal

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix sont attribués à la place, déterminée par la grille américaine.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix au classement général
- Prix par tranche ELO.
- Prix spéciaux

Prix au classement général :

Les 3 premiers joueurs minimum du tournoi sont récompensés.

Prix par tranche ELO :

Les tranches ELO seront définies en cours de tournoi en fonction de la répartition ELO des participants.

Prix spéciaux :

Selon le nombre de participants pouvant prétendre à un prix dans la catégorie, pourront être décernés :

- Un prix pour le meilleur jeune (jusque Junior).
- Un prix Vétéran

La liste définitive des prix distribués sera affichée, au plus tard, avant la 5^e ronde.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété du Betton Échecs Club.

Tournoi jeunes

Pas de prix en euros.

Des lots seront distribués à la place et par catégories :

- Un lot pour les 3 premiers joueurs au classement général.
- Un lot pour le meilleur U10.
- Un lot pour le meilleur U8.
- Un lot pour le premier betonnais

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 15 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des deux tournois homologués est Damien Pernot (AFO 1).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Betton Echecs Club et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'open de Betton sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits, pendant un an. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs pendant un an .

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Betton, le 1er juin 2024

Annexe 1

Commission d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appels sportifs (CAS) de la compétition.

Les décisions prises par la CAS sont irrévocables.

Chaque membre de cette commission ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Constitution de la commission

- L'arbitre principal des tournois et l'arbitre adjoint : ne participe à la délibération que l'arbitre non impliqué dans le litige.
 - Trois joueurs participants au tournoi, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.
-